



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Instauration d'un chèque "bien manger"

Question au Gouvernement n° 3913

Texte de la question

INSTAURATION D'UN CHÈQUE « BIEN MANGER »

M. le président. La parole est à Mme Yolaine de Courson.

Mme Yolaine de Courson. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, il est nécessaire de créer un chèque « bien manger » au profit des Françaises et des Français, qui soit un véritable levier pour la transition agroécologique de notre agriculture. Nous en avons déjà parlé et vous me dites réfléchir à un chèque pour l'aide sociale, pour l'assistance aux plus fragiles, comme une nouvelle organisation de l'aide alimentaire. Finalement, au lieu d'agir, vous suggérez de remettre un rapport dans un an.

L'aide d'urgence est plus que nécessaire, bien sûr, mais elle existe déjà. Or le débat sur le chèque « bien manger », que j'appelle de mes vœux, dépasse largement les mécanismes de l'aide alimentaire. Nous examinons une loi sur le climat. C'est le climat notre urgence aujourd'hui. Il faut agir vite pour une agriculture plus autonome, plus durable, régénératrice et rémunératrice.

Les bienfaits du chèque « bien manger » universel pour une agriculture durable sont multiples. Il sera bénéfique pour le climat, grâce aux nouvelles pratiques agricoles que ce levier va stimuler ; pour la santé globale, en particulier humaine – la mauvaise alimentation coûte chaque année 27 milliards d'euros à la sécurité sociale ; enfin, pour la cohésion sociale, en particulier rurale, car nous serons tous par notre consommation aux côtés de nos agriculteurs pour une meilleure rémunération. C'est anti-agribashing, ce qui devrait réjouir notre collègue Pierre Morel-À-l'Huissier.

Nous n'avons pas besoin d'un nouveau rapport, monsieur le ministre, mais d'un levier universel et puissant en faveur de notre agriculture et pour la dignité des Français. Nous ne devons pas faire d'une pierre deux coups en habillant de vert l'aide alimentaire déjà existante. L'État doit avoir une ambition financière pour notre transition agricole ; ce chèque en est le bon moyen.

Cela fait des mois maintenant que ce chèque est attendu par les Français. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous révéliez le calendrier précis de sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Ugo Bernalicis. Et ingénieur agronome, s'il vous plaît !

M. Julien Denormandie, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation.* Madame la députée, le chèque alimentation est une demande de la Convention citoyenne pour le climat, reprise par le président de la

République lors d'un des derniers ateliers de la Convention, qui s'est tenu au mois de décembre – je le dis sous le contrôle de Mme la ministre de la transition écologique. Depuis le mois de décembre, nous travaillons ardemment à sa mise en place, et ce n'est pas que le fait du Gouvernement : je voudrais saluer le travail des parlementaires, notamment de vous-même et du député Mounir Mahjoubi (*M. Sylvain Templier applaudit*), avec qui nous avons beaucoup travaillé.

Ce chèque alimentation n'est pas uniquement un sujet de politique alimentaire : il répond à mes yeux à un problème très important, celui de l'inégalité sociale nutritionnelle. Je le dis avec d'autant plus d'humilité qu'avant d'être ministre de l'agriculture et de l'alimentation, j'ai été pendant trois années ministre chargé de la ville et du logement. Je peux donc vous dire – mais vous le savez, madame la députée – à quel point cette inégalité sociale alimentaire, notamment nutritionnelle, est réelle dans notre pays.

C'est pourquoi il faut encourager la consommation de produits frais, de produits locaux, de produits de qualité – je crois qu'en cela, nous nous rejoignons, madame la députée. Privilégier des produits frais, des produits locaux, des produits de qualité, c'est ce qu'il y a de meilleur pour la santé (*MM. Jean Lassalle et Jimmy Pahun applaudissent*), pour l'environnement et, probablement, pour nos territoires et in fine pour la rémunération de nos agriculteurs.

Les débats prennent du temps, tout simplement parce que c'est un mécanisme qui n'est pas si simple que cela à mettre en place. Quelles seront les personnes éligibles ? J'ai bien noté que vous souhaitiez qu'il ait un caractère universel. Quels seront les produits éligibles ? Quels seront les circuits de distribution ?

Soyez assurée, madame la députée, que nous travaillons ardemment sous l'égide du Premier ministre afin de pouvoir le mettre en place dès que possible. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Yolaine de Courson](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3913

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 mars 2021](#)